



Madame la Présidente,

Les précédentes déclarations liminaires portant sur l'histoire du syndicalisme ou bien sur l'actualité nationale de la crise sanitaire et sociale n'ont pas fait l'objet pas de commentaires de votre part.

Les représentants CGT au CTL décident aujourd'hui d'en venir droit au but et de vous apporter leur remarques au sujet du point 2 de l'ordre du jour : opérations NRP au 1^{er} Janvier 2022.

Tout n'est que création, transfert, mise en place, juste une suppression celle du paiement en espèces, mission vendue au privé !

De plus une jolie carte en couleur (noir et blanc pour les représentants du personnel qui impriment) avec plein de points un peu partout dans le département. « Ne vous inquiétez pas, la présence des Finances Publiques est renforcée ! » ; bref, aucun signe négatif, tout va bien à la DGFIP et à la DDFIP 47.

Il faut soigneusement éviter les termes de fermeture, de disparition, de déménagement, de perte de missions de services publics de proximité et de pleine compétence. Cela pourrait saper le moral, déjà bien bas, des collègues ayant peur de tous ces changements et de l'avenir de la DGFIP.

Madame la Présidente, vous voulez faire croire à tout le monde que le NRP est mis en place en ayant recueilli l'adhésion de tous les partenaires du département par la concertation. Et bien NON, l'ancien Directeur a subi, lui, un sondage très défavorable (94 % contre la géographie revisitée) sur ce projet avant votre arrivée, il ne vous l'a pas laissé sur le bureau ?

Vous avez recueilli un autre sondage, tout aussi négatif , le 22 Juin 2021, de la part des agents travaillant dans les SIP du département : « on note que vous n'êtes pas d'accord » ok, mais trois jours après, en groupe de travail sur le recouvrement, les organisatrices se basent sur le compte rendu du groupe de travail avec les chefs de service du 4 Juin, sans tenir compte des remarques des agents trois jours plus tôt ! Par avance merci pour votre réponse, madame la Présidente...

Une demande d'annulation de ce CTL a été envoyée hier à la Direction départementale car la validation de ces opérations aurait dû être complétée d'une consultation pour avis des membres du CHS CT. Les représentants CGT au CTL regrettent de ne pas avoir été informés du dernier décret entré en vigueur en décembre 2019. Un rappel dans la convocation nous aurait permis de convoquer un expert. De plus, en 2020, un CHS CT s'est bien tenu avant le CTL sur les restructurations au 1/1/2021.

Nous constatons également qu'aucun bilan n'est établi concernant

- le SGC d'Agen, qui pourrait servir d'exemple pour celui de Villeneuve sur Lot
- le travail des Conseillers aux Décideurs Locaux de l'Agenais
- du transfert de la mission hospitalière de Villeneuve sur Lot à Agen
- du transfert de la mission EHPAD de Nérac et Aiguillon à la Paierie Départementale
- de la fréquentation des France Services du département (Castelmoron ou Seyches par ex...)

Sans oublier le groupe de travail qui s'est tenu à la Direction Interrégionale sur le sujet du SIP départemental et les problèmes abordés le 14 Juin 2021.

On comprend bien que ce qui est primordial pour tous les directeurs locaux c'est de cocher la case dialogue social en justifiant d'avoir réuni tous les chefs de services, les élus (ou leurs associations) et les organisations syndicales... Ceci pour pouvoir expliquer au bon peuple, voyez, nous ne sommes pas des autocrates, nous discutons, nous « concertons » ! Peu importe le résultat de ces rencontres ; le seul but : berner agents, élus et usagers....

Les représentants CGT ont fait le choix de siéger à ce CTL afin d'avoir un maximum d'informations et de pouvoir répondre au mieux aux légitimes questions que se posent les agents de ce département.

Pour autant, nous ne sommes pas dupes : en Lot et Garonne comme ailleurs, en tant que directrice, votre mission est de mettre soigneusement en œuvre la feuille de route qui vous a été distribuée, à savoir le NRP et toutes les réformes régressives qui l'accompagne.

Vous connaissez la position de la CGT Finances Publiques sur ce dossier :

C'EST NON !!

Nos objectifs de défense de services publics, des territoires et de l'intérêt individuel et collectif des personnels sont diamétralement à l'opposé de ce que vous proposez à ce CTL.

Ce ne sont pas les 1500 nouvelles suppressions d'emplois annoncées pour 2022 ou/et encore la fraude fiscale massive et organisée, révélée par l'affaire des « pandora papers » qui vont nous convaincre de l'inverse.

Pour toutes ces raisons, les représentants CGT au CTL ne vous serviront pas, Madame la Présidente, de caution morale et nous voterons CONTRE ce point numéro 2 de l'ordre du jour.

En questions diverses, nous réitérerons nos questions du dernier CTL : quid du rendez vous par visio dans les France Services et de la technologie TOIP au Service de Gestion Comptable à Agen (Réunion Délégation Interrégionale responsables division BIL du 6 Août 2021) ?

Enfin : Quid du contrat de nettoyage régional passé par l'UGAP ?